

Le comité consultatif EHDAA a pour fonctions :

- ♦ de donner son avis à la commission scolaire sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- ♦ de donner son avis à la commission scolaire sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves.

Le comité peut aussi donner son avis à la commission scolaire sur l'application du plan d'intervention à un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

ORDRE DU JOUR

de la rencontre du 31 octobre 2017

1. Mot de bienvenue;
2. Présentation des membres du comité;
3. Qu'est-ce que le comité consultatif des services EHDAA;
4. Nomination à la présidence du comité consultatif EHDAA;
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
6. Nomination d'une représentante ou d'un représentant au comité de parents de la CSRN;
7. Nomination d'une représentante ou d'un représentant au conseil des commissaires de la CSRN;
8. Présentation du calendrier des rencontres du comité consultatif EHDAA;
9. Frais de fonctionnement (déplacement, gardiennage);
10. Lecture et adoption du dernier compte rendu (30 mai 2017);
11. Sujet dont on souhaiterait discuter au courant de l'année;
12. Informations diverses;
13. Questions diverses;
10.1 _____
10.2 _____
14. Courrier;
15. Date de la prochaine rencontre : 5 décembre 2017;
16. Levée de l'assemblée.